

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Justice : un chapelet d'innovations

AVEC l'installation ce matin des magistrats nommés à la Cour d'appel de Libreville (alors que celle du tribunal de première instance de Libreville aura lieu le 31 octobre prochain), l'activité de ces juridictions, en atonie, en dépit de la rentrée judiciaire 2019-2020, va véritablement démarrer. De nouvelles juridictions créées sont également attendues dans l'exécution de leurs missions au service des justiciables.

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

L'ANNEE judiciaire ouverte le lundi 7 octobre dernier pourrait se dérouler sous de meilleurs auspices. Le point de départ de ces présages encourageants se situera ce matin avec l'installation de nouveaux magistrats nommés à différentes fonctions au sein des juridictions. Il faut dire qu'en prologue, la dernière rentrée judiciaire, tout en fournissant le cadre, avait esquissé une orientation en vue d'impulser une dynamique nouvelle à l'ensemble du corps judiciaire dans son fonctionnement. En faisant ressortir les axes principaux que devront avoir à l'esprit les hommes de loi, à savoir l'indépendance, l'éthique et l'efficacité, l'on aura compris qu'il devenait impératif d'aplanir certaines lacunes existant dans le secteur.

Certes, la nécessité d'un maillage effectif de tous les domaines d'activités avait été perçue comme une urgence à satisfaire. D'où la réflexion y relative a débouché sur la création de nouvelles juridictions. C'est le cas des tribunaux administratifs, aujourd'hui installés dans les chefs-lieux des provinces qui n'en disposaient pas, en l'occurrence Lambaréné, Mouila, Tchibanga, Makokou, Koula-Moutou et Oyem.

Ce nouveau déploiement, s'il consacre le volet cher de " la proximité de la justice avec le justiciable ", induit également une grande efficacité de celle-ci, en ce que le rapprochement favorise la diligence et le célérité. Avant cette expansion territoriale, c'était une gageure pour les justiciables de saisir une juridiction de l'ordre administratif, aux fins de quelques services que ce soit. La cartographie des administrations judiciaires poursuit ainsi son renforcement, après qu'elle

s'est enrichie, il y a quelques années, d'autres juridictions, notamment les Cours d'appel judiciaires et les Chambres de compte provinciales, qui ont été implantées dans des chefs-lieux de provinces.

Les axes principaux que devront avoir à l'esprit les hommes de loi, à savoir l'indépendance, l'éthique et l'efficacité

Comme rappelé lors de la rentrée judiciaire, il y a " la nécessité pour la justice gabonaise de tenir sa place en assumant pleinement les missions qui lui sont assignées par la constitution ". Au nombre de ceux-ci : " réguler les rapports sociaux et veiller au règne de l'État de droit dans le fonctionnement des institutions ". Une ambition qui est encadrée par " les grands principes fondant la justice, c'est-à-dire l'indépendance, l'éthique et l'efficacité ".

Des notions que le Conseil supérieur de la magistrature n'a eu de cesse de rappeler avec insistance pour le rayonnement d'une justice toujours tentée par des manœuvres d'instrumentalisation. Pour garantir ces notions d'indépendance, d'éthique et d'équité, et ainsi fortifier le socle juridique, d'autres outils ont été indispensables. C'est ainsi que de nouveaux textes ont été pris, qui ont révolutionné l'environnement en la matière, avec le nouveau Code pénal, le Code de procédure pénale révisé ainsi que celui portant organisation et fonctionnement des juridictions de l'ordre judiciaire. D'autres textes sont en cours d'étude concernant l'ordre financier.

Autant d'innovations qui ne manquent probablement pas d'intérêt aux yeux des magistrats, qui y voient, nous osons le croire, des signes réels de redynamisation de leur corporation.



Photo: F.M. MOMBO

Le Palais de justice dans ses nouveaux habits. Quid des conditions de travail ?

LES PRÉSIDENTS DES COURS D'APPEL DE LIBREVILLE DE 2014 À 2019

31 juillet 2014 : Premier Président
M. Yakamambo Djipano Guy Serge

10 mai 2016 : Premier Président
Mme Itsiembou Koumba Sidonie Flore ép. Ouwé

27 juin 2016 : Premier Président
Mme Ayo Mba Paulette ép. Akolly

17 juillet 2019 : Premier Président
Mme Marie Blanche Mbabiri

© D. Maixant MOUSSAVOU

ons pour répondre aux attentes



Germain Nguema Ella: " un juge affamé est sensible au non-respect de la déontologie "

PRÉSIDENT du Syndicat des magistrats du Gabon, Germain Nguema Ella dénonce, ci-dessous, les mauvaises conditions de vie et de travail du magistrat gabonais, puis énonce des solutions susceptibles de permettre à cet agent de l'État de remplir correctement ses missions.

Propos recueillis par
NDEMEZO'O ESSONO
Libreville/Gabon



Photo : F. M. MOMBO

Le juge doit être un privilégié de la République, dans le sens que sans le juge, rien ne peut se faire. L'Exécutif a des primes spécifiques, le Judiciaire n'a rien. Nous souhaiterions des états généraux de la justice car, notre justice ne va pas bien. Nous rendons la justice au nom du peuple gabonais. Or la majorité de ce peuple n'est pas contente de cette justice. L'amélioration c'est d'abord l'indépendance de la justice. Quand je parle d'indépendance, cela ne concerne pas le Ministère public qui, comme on le sait, obéit à l'autorité. Je parle du juge du siège, qui rend la décision. Les magistrats sont obligés de se compromettre parce que l'État ne les aide pas à être indépendants. Le corps judiciaire est

dévalué parce qu'il n'est pas pris en considération par le pouvoir exécutif. Il faut que les promesses du ministre, pour trouver des solutions à nos problèmes, se concrétisent. Comment peut-on demander à un magistrat de dépenser plus qu'il n'en faut. Pour qu'un magistrat respecte l'éthique, il faut qu'il soit à l'aise. Le magistrat qui va juger des gens et ne sait pas ce qu'il va manger demain, n'est pas un bon magistrat. Et c'est la situation que nous vivons. Le jeune magistrat qui arrive, reste 4, 5, 6 mois sans salaire. Il fait comment pour assumer ses charges ? Voilà comment, dès le départ, on apprend au juge à se débrouiller, et se débrouiller c'est rentrer dans la corruption.

C'est tout cela qui concourt à la corruption. On affame le juge et un juge affamé est sensible au non-respect de la déontologie. Tant qu'on ne fera pas en sorte que le juge soit à l'aise dans sa vie, quelqu'un qui viendra me parler de corruption sait très bien qui l'a occasionnée. On ne peut pas dire à quelqu'un qu'il est corrompu sans pouvoir trouver les moyens pour qu'il échappe à cela. On parle de Sida, mais il y a des moyens de prévention. Quels sont les moyens de prévention du magistrat pour qu'il ne soit pas corrompu ? Aucun. De même, 92 % des magistrats n'ont pas de décorations. À chaque rentrée judiciaire, on doit décorer les magistrats qui le méritent ".

L'arbre qui cache la forêt ?

MALGRÉ une vue de l'extérieur correcte, suite au lifting subi par le Palais de justice de Libreville, l'intérieur demeure aussi peu reluisant, et présente un aspect aussi vieillot qu'obsolète.

NDEMEZO'O ESSONO
Libreville/Gabon



Photo : F. M. MOMBO

VOIES d'accès réhabilitées, couche de peinture sur la façade extérieure de l'immeuble. Le Palais de justice de Libreville a subi un lifting en cette rentrée judiciaire 2019-2020. Malheureusement, à ce qu'il semble, cette cure de jouvence s'est limitée uniquement au bâtiment et aux voies de communication. Et

pour cause ! Les conditions de travail laissent toujours à désirer. Et cela ne date pas d'aujourd'hui. "La cure de jouvence des voies d'accès et du bâtiment a été faite dans la perspective de l'arrivée du président de la République pour la rentrée judiciaire 2019-2020. Mais, rien n'a changé à l'intérieur du Palais de justice", témoigne le président du Syndicat national des magistrats (Synmag), Germain Nguema Ella. D'après ce leader syndicaliste, les conditions de travail

restent toujours déplorables: "On retrouve parfois jusqu'à 20 agents dans un même bureau. On est obligé de pratiquer le turnover pour pouvoir travailler dans des conditions à peu près acceptables. La plupart de ce que nous utilisons pour travailler (ordinateurs et Codes, entre autres) est personnel. Nous sommes comme des militaires qui achètent leurs propres armes pour travailler". Ici, l'Internet est un luxe et non un outil de travail efficace, et la bibliothèque est pauvre en docu-

ments. Autre difficulté, et non des moindres, l'insuffisance de stages pour permettre aux agents d'affiner leurs connaissances. Le Palais de justice de Libreville abrite la Cour de cassation, la Cour d'appel judiciaire et le tribunal de première instance. Soit un effectif d'un peu plus de 200 agents. Une situation qui est valable dans toutes les administrations, mais qui trouvera, selon le ministère de tutelle, des solutions au fur et à mesure.